

Deux types de solutions ont été expérimentées par le PNKB pour remédier à cette situation. La première a consisté à recruter, parmi les Pygmées, ceux qui étaient réputés excellents braconniers et ceux qui conduisaient les trafics de faune. Cette mesure a permis de diminuer fortement les massacres de gorilles, éléphants et chimpanzés ainsi que l'exploitation excessive de certains ligneux. La seconde solution est une recherche-action pour la domestication, des ignames sauvages qui représentent près de 46,8 % dans l'alimentation pygmée. Les résultats satisfaisants des essais ont encouragé la vulgarisation, ce qui est une contribution importante à la sécurité alimentaire des populations, mais aussi à la conservation de ce produit forestier non ligneux.

Mots clefs : Conditions socio-économiques – Conscience écologique – Ignames sauvages

Brice Sinsin, Laurent Djodjouwin : « Potentiel écotouristique dans les aires protégées en république du Bénin. Les sites d'Agbassa, des monts Kouffé et du mont Soubakpérou »

Depuis la conférence des nations unies sur l'environnement et le développement qui s'est tenue à Rio en 1992, la république du Bénin a pris plusieurs dispositions institutionnelles favorisant la conservation et la gestion durable des ressources naturelles. Parmi ces dispositions, on peut citer l'adoption de l'agenda 21 national, la ratification de certaines conventions internationales comme celle de Ramsar, l'élaboration et l'adoption en 1993 du plan d'action environnemental, la révision du code forestier en 1993, l'élaboration d'une nouvelle politique forestière en 1994, la redéfinition des tâches et rôles du service forestier et notamment des agents du service forestier. Ces documents de stratégies ont favorisé une nouvelle approche de gestion communautaire des ressources naturelles qui associe les communautés à la prise de décisions dans la gestion des ressources des aires protégées en général.

Ainsi entre 1996 et 1999, les forêts classées de Tchaourou-Toui-Kilibo, Ouémé Supérieur-N'Dali, Goungoun, Sota, Pénésoulou sont dotées de plans d'aménagement participatifs.

L'analyse des documents de ces plans, ainsi que les plans de gestion établis montrent un constat frappant : celui de la non valorisation des potentialités écotouristiques des forêts sous aménagement. En dehors du plan d'aménagement de l'Ouémé Supérieur-N'Dali qui en fait une légère mention, les autres plans ont complètement occulté cette forme d'utilisation des ressources naturelles. Or, comme l'a souligné Sinsin (1988), les ressources fauniques et la beauté paysagique constituent au même titre que l'élevage domestique, l'agriculture et la sylviculture, un mode d'utilisation des terres.

C'est donc pour combler cette lacune que cette étude a été conduite en 2001 en vue d'identifier les sites écotouristiques caractéristiques de la région des monts Kouffé au Bénin.

Trois sites importants ont été identifiés et étudiés sur la base de critères relatifs aux aspects culturels et historiques, aux aspects de la beauté du paysage et des lieux, de la richesse floristique et de la richesse faunique.

Il a été procédé par la suite à une analyse des atouts et des contraintes liées au développement écotouristique des sites ainsi identifiés ainsi qu'à la formulation des possibilités de leur aménagement dans le cadre du démarrage du Programme d'aménagement des massifs forestiers d'Agoua, de Wari-Marou et des monts Kouffé.

Mots clefs : Dispositions institutionnelles – Plans d'aménagement participatifs

Brice Sinsin : « Biomonitoring des habitats et des espèces menacées. Une contribution de la recherche à l'interprétation des aires protégées »

La valorisation des aires protégées par le tourisme de vision se fonde généralement sur l'observation de la faune sauvage, parfois aussi sur les paysages, lorsque le milieu naturel offre un caractère spectaculaire comme dans le cas des grands cratères d'Afrique Orientale. Cependant dans la plupart des aires protégées en Afrique de l'Ouest et du Centre, les points d'intérêt touristique autres que la grande faune sont rarement documentés et expliqués aux visiteurs. Le programme à long terme de suivi écologique mis en œuvre par le laboratoire d'écologie appliquée de l'université d'Abomey-Calavi du Bénin a pour but de mieux cerner, dans des sites variés, protégés ou non, l'état de dégradation et/ou de conservation des écosystèmes. Plusieurs des points sur lesquels il se fonde peuvent présenter un intérêt pour les touristes. Les données réunies peuvent en effet aider les touristes –avertis ou non- en quête d'informations à mieux s'enthousiasmer pour le milieu naturel en l'interprétant en termes scientifiques. Les travaux prennent en compte divers aspects.

1) La flore et la dynamique de la végétation des savanes soumises à divers régimes de pâturage et de feu (y compris leur absence totale).

2) Le rôle de certaines populations animales comme les éléphants dont la présence induit des changements notoires de la structure des phytocénoses.

3) Certains groupes de primates menacés comme le singe à ventre rouge dans les îlots forestiers et dans les terroirs villageois.

Le suivi de la faune dans les terroirs villageois s'effectue avec la participation des populations locales ce qui contribue à la conservation des espèces menacées parfois rencontrées dans des habitats très dégradés par l'installation de cultures et d'habitations humaines.

Mots clefs : Suivi écologique – Tourisme – Faune – Flore – Bénin

Brice Sinsin, Oscar Tèka, Gaston Houngouè, Adi Mama : « Le feu, outil de gestion des parcours naturels. Expérimentations en zone soudano-guinéenne au Bénin »

Les principaux groupements végétaux identifiés dans les fermes d'élevage de l'Okpara (Feo), de Bétécoucou (Feb) et de Samiondji (Fes) ont été soumis à la pâture et à trois types de feu d'aménagement (précoce, tardif et de contre-saison) à l'aide d'un dispositif comportant des témoins non pâturés et non brûlés. Les réactions de la végétation à ces traitements ont été analysées à travers plusieurs indicateurs d'état de ces groupements relatifs au niveau de biomasse, à la repousse des hémicryptophytes, à l'utilisation des parcours, à l'embroussaillage et valeurs pastorales.

L'exploitation des pâturages diffère d'une ferme à une autre ($p = 0,03$), mais les coefficients moyens d'utilisation des pâturages sont similaires : $63,46 \pm 6,01$ % (Feo), $63,49 \pm 10,23$ % (Feb) et $55,44 \pm 9,69$ % (Fes). Par ailleurs, l'exploitation des parcours est aléatoire et n'est pas liée aux groupements végétaux.

La pâture réduit la biomasse des parcours, mais de façon variable d'une année à l'autre. Les divers milieux réagissent différemment à la pâture sans montrer de différence significative d'une ferme à une autre. Cette variabilité semble liée à la

Ouvrage issu du séminaire de Parakou (Bénin), 14-19 avril 2003,
organisé avec le soutien du gouvernement du Bénin, de l'Unesco, de la FAO, de l'IRD,
de la région Centre (France) et de la Banque mondiale

Quelles aires protégées pour l'Afrique de l'Ouest ?

Conservation de la biodiversité
et développement

Éditeurs scientifiques
Anne Fournier, Brice Sinsin et Guy Apollinaire Mensah

IRD Éditions
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT

collection Colloques et séminaires

Paris, 2007

Secrétariat et mise en forme du texte

Nathalie Claudé
Neza Penet
Anne Mouvet
Catherine Noll-Colletaz
Carole Marie

Traduction

Deborah Taylor

Reprise des illustrations

Christine Chauviat

Fabrication

Catherine Plasse

Maquette de couverture

Michelle Saint-Léger

Photo de couverture

© Julien Marchais, programme Enfants et éléphants d'Afrique – Des éléphants et des hommes « Groupe d'enfants de Boromo en classe Nature, réserve naturelle des Deux Balés, Burkina Faso »

Photo page 2 de couverture

© IRD / Jean-Jacques Lemasson – Sénégal. Vol de Sarcelles d'été (Famille: Anatidés, *Annas querquedula*). Première zone humide d'importance au sud du sahara, le parc national des Oiseaux du Djoudj (12 000 ha) est essentiel pour l'hivernage des migrateurs d'Europe du Nord et d'Afrique de l'Ouest (environ 3 millions d'oiseaux transitent, plus de 400 espèces dénombrées). Classé au patrimoine mondial de l'Unesco (1971) le parc national des Oiseaux du Djoudj compte parmi les premiers parcs ornithologiques du monde.

La loi du 1er juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (alinéa 1er de l'article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.

© IRD, 2007

ISSN : 0767-2896

ISBN : 978-2-7099-1634-9